

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY

CONTENU 31 mars 2020

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la ACFA régionale de Calgary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ACFA régionale de Calgary, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la question décrite dans la section Base de l'opinion avec réserve de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Association au 31 mars 2020, et les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ASNPO).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'Association tire des produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités et dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme au 31 mars 2020 et 2019, et de l'actif net au 1 avril 2019 et 2018, et au 31 mars 2020 et 2019. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit les événements ultérieurs liés à la pandémie mondiale de COVID-19 déclarée par l'Association mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée sur ce point.



Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.

(continué)



- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Calgary, Alberta
24 septembre 2020



Bergeron & Co.
Comptables Professionnels Agréés

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2020

	2020	(Retraité) 2019
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse (Note 8)	\$ 109,657	\$ 66,350
Comptes à recevoir (Note 9)	1,062	4,498
Subventions à recevoir (Note 9)	19,200	-
Inventaire	698	733
Taxe sur les produits et services à recevoir	2,588	2,415
Frais payés d'avance	236	-
Dépôts de sécurité (Note 4)	2,452	2,452
	135,893	76,448
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 10)	3,389	4,382
TOTAL DE L'ACTIF	\$ 139,282	\$ 80,830
DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		
COURT TERME		
Comptes à payer	\$ 11,528	\$ 27,677
Salaires accumulés	7,439	4,265
Revenus reportés (Note 11)	97,315	32,813
	116,282	64,755
APPORTS REPORTÉS (Note 12)	3,389	4,382
TOTAL DU PASSIF	119,671	69,137
ACTIF NET		
Actif net non-grevé d'affectation	19,611	11,693
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ 139,282	\$ 80,830

OBLIGATIONS CONTRACTUEL (Note 15)

Approuvé par les Administrateurs


 _____ Administrateur

 _____ Administrateur

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	(Retraité) 2019
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 13)	\$ 216,351	\$ 304,062
Casino	41,296	47,395
Autres organisations locales	16,971	58,908
Revenus d'activités et commandites	16,501	46,404
Subventions provinciales (Note 14)	8,534	19,003
Amortissement des apports reportés (Note 12)	993	858
Intérêts	610	557
Gouvernement Local	-	9,488
Services Médicaux	-	1,304
	301,256	487,979
CHARGES		
Salaires et charge sociales	146,364	216,289
Dépenses d'activités	32,263	85,399
Location	25,662	25,175
Honoraires professionnels	15,689	9,778
Sous-traitant	14,634	32,874
Fournitures de bureau	13,858	20,357
Publicité et promotion	13,756	34,284
Conférences	8,511	3,769
Déplacements	6,260	14,813
Téléphone	4,095	6,168
Achats d'équipements	3,769	1,038
Assurance	3,034	5,491
Entretien et réparations	2,128	1,733
Amortissement des immobilisations corporelles	993	858
Cotisations, adhésions et abonnements	904	220
Dons et bourses d'études	900	650
Formation pratique	300	205
Frais bancaires	218	1,195
	293,338	460,296
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ 7,918	\$ 27,683

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NETS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	Non-grevé d'affectation	2020	2019 <i>(Révisé)</i>
SOLDE, AU DÉBUT			
Actif net au début de l'exercice déjà établi	\$ 11,693	\$ 11,693	\$ (15,990)
Redressement affecté aux exercices antérieurs <i>(Note 4)</i>	-	-	2,452
Solde au début redressé	11,693	11,693	(13,538)
Excédent des produits sur les charges	7,918	7,918	25,231
SOLDE, À LA FIN	\$ 19,611	\$ 19,611	\$ 11,693

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	(Retraité) 2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les aux charges	\$ 7,918	\$ 27,683
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	993	858
Amortissement des apports reportés	(993)	(858)
	<u>7,918</u>	<u>27,683</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	3,436	30,010
Subventions à recevoir	(19,200)	45,639
Frais payés d'avance	(236)	1,131
Inventaire	35	(733)
Taxes sur les produits et services	(173)	1,935
Comptes à payer	(16,149)	(25,589)
Salaires accumulés	3,174	(8,022)
Revenus reportés	64,502	(121,684)
	<u>35,389</u>	<u>(77,313)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	43,307	(49,630)
Encaisse au début de l'exercice	<u>66,350</u>	<u>115,980</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	\$ 109,657	\$ 66,350

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

L'Association canadienne française de l'Alberta - Régionale de Calgary (ACFA) est constituée en vertu de la Loi sur les corporations de la province de l'Alberta. L'ACFA est un organisme à but non lucratif exonéré d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi canadienne sur le revenu. L'ACFA - Régionale de Calgary est l'organisation représentant la communauté francophone de Calgary. Elle a pour mission de défendre les intérêts de cette dernière et d'assurer son développement mondial.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En mars 2020, l'Association mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). La situation évolue constamment et les mesures mises en place ont de multiples impacts sur les économies locales, provinciales, nationales et mondiales.

La direction n'est pas certaine des effets de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation peut être temporaire; toutefois, il existe une incertitude quant à la durée et aux répercussions possibles de la perturbation.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence potentielle sur les activités de l'Association à la date des présents états financiers.

3. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Association reçoit 75% (2019 - 68%) de ses revenus de subventions gouvernementales et en dépend économiquement.

4. REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

On croyait auparavant que le dépôt de garantie lié au contrat de location appartenait à une autre organisation. Cependant, après de nouvelles discussions et délibérations entre les parties impliquées, il a été confirmé que l'Association a droit à 31% du montant total du dépôt de garantie (7 911 \$). Par conséquent, au cours de la période précédente, le dépôt de garantie a été sous-estimé de 2 452 \$ et l'excédent net des revenus sur les dépenses a été sous-estimé de 2 452 \$ (25 231 \$ contre 27 683 \$).

5. ADOPTION DE NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Association a choisi d'appliquer le 1 janvier 2019, le nouveau chapitre du Manuel CPA Canada: 4433 - Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratifs. L'adoption rétrospective de cette norme n'a eu aucun impact sur les états financiers de l'Association.

6. RÉFÉRENTIAL COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ASNFPO).

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

7. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur le montant comptabilisé de l'actif et du passif, ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'année en cours. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Comptabilisation des produits

L'Association canadienne française de l'Alberta a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus d'activités sont comptabilisés en produits lors de la tenue de l'activité. Les produits tirés de la vente d'adhésions sont comptabilisés en tant que produits lors de la vente des adhésions et amortis sur la durée de vie de celles-ci. Les revenus locatifs sont amortis sur la méthode de l'amortissement linéaires sur la durée des baux. Les commandites sont constatés au moment de l'encaissement.

Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, les charges payées d'avance, les dépôts de garantie et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des charges à payer et des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont inclus dans le coût d'origine de l'actif ou du passif financier et comptabilisés en résultat sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire.

Dépréciation d'instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

(suite)

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

7. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en espèces dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Inventaire

Les inventaire sont évaluées au plus faible du coût (premier entré, premier sortis) et de la valeur nette de réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles apportées sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est comptabilisé aux taux suivants, qui ont été établis par des estimations de la durée de vie utile. Les ajouts au cours de l'année en cours sont amortis à la moitié de leur taux normal et aucun amortissement n'est pris dans l'année de la disposition.

Équipement informatique	30% Amortissement dégressif
Matériel de bureau	20% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

Les matériaux et services fournis utilisés dans le cours normal des activités de l'Association sont comptabilisés lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les bénévoles consacrent chaque année un temps considérable à l'Association dans l'application de ses programmes et services. Les services fournis par des bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers car la juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée.

8. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Encaisse grevée d'affectation - revenus reportés	\$ 45,423	\$ 10,000
Encaisse grevée d'affectation - casino	<u>51,892</u>	<u>22,813</u>
Encaisse grevée d'affectations	97,315	32,813
Encaisse non grevée d'affectation	<u>12,342</u>	<u>33,537</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>\$ 109,657</u>	<u>\$ 66,350</u>

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

9. COMPTES ET SUBVENTIONS À RECEVOIR

Le solde lié aux subventions à recevoir est un montant dû par Patrimoine Canada qui représente la provision pour un montant de 10% du financement total disponible. L'Association devrait recevoir ce montant au cours de l'exercice 2020-2021.

	2020	2019
Comptes à recevoir	\$ 1,062	\$ 4,498
Subventions à recevoir	19,200	-
	\$ 20,262	\$ 4,498

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	2020 Valeur comptable net	2019 Valeur comptable net
Équipement informatique	\$ 18,886	\$ 16,315	\$ 2,571	\$ 3,213
Matériel de bureau	8,925	8,107	818	1,169
	\$ 27,811	\$ 24,422	\$ 3,389	\$ 4,382

11. REVENUS REPORTÉS

	Ouverture, 31 Mars 2019	Montants reçus	Montants utilisés	Fin, 31 Mars 2020
Casino (AGLC)	\$ 22,813	\$ 72,715	\$ 43,636	\$ 51,892
Québec - SAIC	10,000	-	-	10,000
PCH Passpart - FCCF	-	4,500	2,627	1,873
PCH Vice-versa - FJCF	-	6,000	-	6,000
CIP Bénévolat	-	26,500	-	26,500
Autres commandites	-	1,050	-	1,050
	\$ 32,813	\$ 110,765	\$ 46,263	\$ 97,315

12. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les fractions non-amortis des apports reports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés pour la période sont comme suit :

	2020	2019
Balance d'ouverture	\$ 4,382	\$ 5,241
Montants amortis au revenu	(993)	(859)
	\$ 3,389	\$ 4,382

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

13. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

Les subventions fédérales sont octroyées dans le cadre du programme Patrimoine Canadien.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Principal de programmation	\$ 192,000	\$ 192,000
Jeunesse Canadien au travail	14,208	9,412
Service Canadien - EEC SVC	7,517	3,632
Passepart - FCCF	2,626	-
DCAP	-	18,500
PCLO	-	41,278
Infrastructure	-	39,240
	<u>\$ 216,351</u>	<u>\$ 304,062</u>

14. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
CIP Bénévolat	\$ -	\$ 16,276
Fondation de l'Alberta pour les arts	7,784	2,727
La Fête de la culture de l'Alberta	750	-
	<u>\$ 8,534</u>	<u>\$ 19,003</u>

15. OBLIGATIONS CONTRACTUEL

L'Association a conclu un contrat de location de locaux à bureaux, conjointement avec deux autres organisations, qui expire le 31 octobre 2020. L'Association doit payer sa part proportionnelle du loyer, des services publics, des taxes foncières, de l'entretien et des autres coûts connexes des locaux loués . La part estimée (31%) des paiements minimums de l'Association est la suivante:

Calendrier de remboursement des obligations contractuelles:

2021	<u>\$ 14,828</u>
------	------------------

ACFA RÉGIONALE DE CALGARY
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

16. RISQUES FINANCIERS

L'Association est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier provoque une perte financière pour l'Association en ne s'acquittant pas d'une obligation. Le risque de crédit de l'Association est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et charges à payer.

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conforme à la présentation adoptée de l'exercice considéré.